

REGLEMENTATION POUR BRANCHEMENT EAU

RACCORDEMENT D'EAU

Forfait (Coût financier) :

Le coût pour le branchement est de 800 €.Ce forfait comprend la pose d'un coffret, d'un compteur et d'une vanne ainsi que le temps de travail.

Sachant que le détail des frais et du matériel se décompose ainsi :

- Coffret, Vanne, Collier de prise en charge : élément qui va sur la conduite principale là où se trouve la vanne, Chemise

A ce forfait il faut aussi ajouter le prix de la tranchée. A savoir une différenciation entre la terre et le goudron :

- Terrain non goudronné : 20 € le mètre linéaire
- Terrain goudronné : 40 € le mètre linéaire

Pour remblayer ces tranchées il faut le faire avec du « Tout venant »

RACCORDEMENT D'EGOUT

Ces travaux peuvent être pris en charge par la commune ou non. S'ils sont réalisés par la Commune ils seront facturés aux bénéficiaires.

Les coûts pour les travaux sont les suivants :

- Mètre linéaire terrain non goudronné : 25 €
- Mètre linéaire terrain goudronné : 50€
- Puisard : 50 €